



SAINT-LOUBE - AMADES

PROCES VERBAL N°4 - DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05/06/2026 à 14 h 30 à la Mairie de Saint-Loubé
sur convocation du 27/05/2026

Président de séance : Mme le maire, Claude PERIN
Membres présents : Mmes Virginie BENAZET – Patricia LE BOULER
M. Patrick BELARD – Patrick MALAN – Luc SEGARRA

Excusé : Floriane DARNIS qui donne un pouvoir à Claude PERIN

Secrétaire de séance : Patrick BELARD

Quorum : Le quorum est atteint

Madame le Maire, donne lecture de l'ordre du jour qui sera développé.

1. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 07/05/2026
2. Elections sénatoriales : Election des délégués

1. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 07/05/2026 :

- Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7	0	0

2. Elections sénatoriales : Election des délégués :

- Madame le maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.
- M. BELARD Patrick a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
- Madame le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 6 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
- Elle a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. MALAN Patrick, M. BELARD Patrick, Mme LE BOULER Patricia, Mme BENAZET Virginie.
- Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- Elle a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 1 délégué et 3 suppléants.
- M. Patrick BELARD s'est porté candidat comme titulaire :

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7	0	0

- MALAN Patrick, Mme LE BOULER Patricia, Mme BENAZET Virginie se sont portés candidats comme suppléants.

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7	0	0

- Le présent procès-verbal de l'élection a ensuite été déposé en suivant à la Préfecture d'Auch.



Séance levée à 15h50

Le 07/06/2026

Claude PERIN
Maire de Saint-Loube – Amades



Secrétaire de séance

